



## **Communiqué de presse**

*Pour diffusion immédiate*

### **PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES POUR LE HAUT-RICHELIEU**

**Saint-Jean-sur-Richelieu, 21 avril 2020** – Les petites et moyennes entreprises du Haut-Richelieu affectées par la pandémie de COVID-19 peuvent désormais soumettre une demande de prêt dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises mis en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation. NexDev | Développement économique Haut-Richelieu sera chargé de l'administration du programme.

« En concertation avec le Comité d'urgence économique (CUE) regroupant des représentants de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, la MRC du Haut-Richelieu, NexDev | Développement économique Haut-Richelieu, la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu, Tourisme Haut-Richelieu, la Corporation du Fort Saint-Jean, la Société de développement du Vieux-Saint-Jean, l'International de Montgolfières de Saint-Jean et le Centre d'aide aux entreprises Haute-Montérégie, fut une priorité des dernières semaines pour tout mettre en place afin de permettre aux entreprises de notre région de pouvoir s'enquérir des programmes disponibles pour les soutenir pendant cette période difficile. Suite à l'annonce par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, la MRC du Haut-Richelieu dispose d'une enveloppe d'un peu plus de 1,6 M\$ pour offrir des prêts et des garanties de prêts. Nous sommes conscients que nous ne pourrions malheureusement pas venir en aide à tous mais notre but est d'aider le plus possible les entreprises à traverser la crise. C'est pourquoi nous avons mis en place un processus d'analyse équitable afin de bien répondre aux besoins. », explique M. Réal Ryan, préfet de la MRC du Haut-Richelieu.

Le programme s'adresse aux entreprises qui subissent des difficultés dans le contexte de cette crise et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. Les entreprises de tous les secteurs à quelques exceptions près sont admissibles au programme, de même que les entreprises d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales.

Pour être éligibles au programme, les entreprises doivent :

- Être localisées sur le territoire du Haut-Richelieu;
- Être en activité depuis au moins un an;
- Être fermées temporairement ou susceptibles de l'être en raison de la pandémie;
- Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance des opérations;
- Démontrer le lien de cause à effet avec la COVID-19.



L'aide financière sera octroyée sous forme de prêt à un taux d'intérêt de 3 % ou de garantie de prêt. Les entreprises souhaitant déposer une demande de prêt ou de garantie de prêt ont jusqu'au 1er mai 2021.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme ainsi que le formulaire de demande, consultez la page : [www.nexdev.ca/covid19-aide-durgence-pme/](http://www.nexdev.ca/covid19-aide-durgence-pme/)

– 30 –

Sources :

Sylvie Brosseau

Directrice générale

NexDev | Développement économique Haut-Richelieu

Éliane St-Pierre

Gestionnaire – Communications et projet spéciaux

NexDev | Développement économique Haut-Richelieu

[stpierre.eliane@nexdev.ca](mailto:stpierre.eliane@nexdev.ca)